



Vie à deux, manipulation et chantage affectif

Par **Lulu974**, le **14/04/2015** à **21:18**

Bonsoir,
j'aimerais savoir quels sont les recours juridiques possibles lorsque l'on estime être victime de manipulations, d'abus de faiblesse, d'abus de confiance, de chantage affectif, ayant gravement endommagés le cours de notre existence, de notre futur, de ce à quoi on se prédestinait et que l'on souhaite la reconnaissance des torts causés par la personne, que celle-ci prenne réellement conscience de son attitude, de son agir ayant pénalisé la vie de quelqu'un d'autre sur bien des aspects (la dépression, le mal être existentiel) étant les signes visibles extérieurs, de cette intrusion par autrui qualifiée de dévastatrice.

Par **Visiteur**, le **15/04/2015** à **08:48**

Bonjour,
comme vous le dites; vous estimez... Avez vous été frappé ? insulté ? menacé ? oui ? alors il doit y avoir matière. Mais sinon, a mon sens, non ! il ne suffit pas de se sentir lésé pour l'être vraiment !

Par **domat**, le **15/04/2015** à **09:20**

bjr,
si vous avez les preuves de ce que vous avancez, vous pouvez déposer une plainte.
mais pour que votre plainte soit recevable, il vous faudra plus que votre simple estimation.
cdt

Par **Lulu974**, le **16/04/2015** à **02:42**

Cette estimation se base sur du vécu, des ressentis, ce n'est aucunement des fabulations, oui insulte il y a eu, du dénigrement il y a eu, des abus financiers il y a eu, des manques flagrants d'irrespect il y a eu, des tromperies il y a eu, mais moi j'étais aveuglée par un amour que je lui portais hélàs

Par **Visiteur**, le **16/04/2015 à 08:51**

oui mais pas de quoi porter plainte ! "manques flagrants d'irrespect" ; "tromperies" vous plaisantez ? que vous vous sentiez lésée ok, mais c'est tout ! Comme vous le dites vous étiez aveuglée ! et aujourd'hui vous êtes en colère ! normal ! vous lui crevez les pneus de la voiture et basta ! je plaisante bien sur !

Par **Lulu974**, le **16/04/2015 à 15:45**

Mais le préjudice moral est là...lorsque l'on abuse c'est facile apparemment de s'en sortir sans rien, ça permet de continuer à duper, de créer le chaos chez les autres, le pétrin dans lequel on se retrouve parce qu'on a pas pu dire non à certaines personnes énergétivores, manipulateurs et pervers narcissique

Par **Visiteur**, le **16/04/2015 à 16:57**

seriez vous psychologue/psychiatre pour diagnostiquer ces pathologies ? Tout préjudice moral n'est pas sanctionnable par la justice ! Vous voudriez que la justice compense matériellement (?) votre désagréable sensation d'avoir été dupée ? Vous êtes tombée sur un beau parleur comme il en existe tant, et vous même n'avez pas été assez méfiante ! Les torts ne sont pas que chez lui à mon sens ! se faire avoir est une chose; se laisser avoir en est une autre !

Par **Lulu974**, le **16/04/2015 à 19:22**

j'attends pas de compensation matérielle mais sur le principe d'éthique personnelle et sur le fait que c'était à une époque de grande fragilité que le manque de discernement a fait défaut, les torts sont en grande partie chez lui moi au contraire j'ai jamais manqué de respect je suis quand même doté des grands impératifs kantien, mon éthique personnelle ne va pas dans le sens de nuire à autrui

Par **Visiteur**, le **17/04/2015 à 11:15**

Franchement ? laissez tomber à mon sens ! "je suis quand même doté des grands impératifs kantien" ! évidemment... vu comme ça... et que dit Kant ?

Par **Lulu974**, le **17/04/2015 à 17:41**

Kant est la référence en ce qui concerne l'éthique universelle et universalisable que tout le monde devrait appliquer : AGIS DE FAÇON À CE QUE LA MAXIME DE TON ACTION DEVIENNE UNE LOI UNIVERSELLE POUR TOUS, AGIS DE FAÇON À TRAITER LA PERSONNE HUMAINE EN TOI MÊME TOUJOURS EN TANT QUE FIN ET JAMAIS SEULEMENT COMME UN MOYEN, AGIS TOUJOURS COMME SI TU ÉTAIS LÉGISLATEUR EN MÊME TEMPS QUE SUJET, l'on voit là dedans que ce sont des règles d'actions et de réflexions autonome plutôt qu'hétéronome